



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

## Première Commission

**13<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 22 octobre 2015, à 15 heures

New York

*Président* : M. Bowler/M. Van Oosterom. . . . . (Malawi/Pays-Bas)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

**Séance spéciale commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales**

**Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace**

**Le Coprésident (M. Van Oosterom)** (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue à tous les représentants pour cette séance spéciale commune des Première et Quatrième Commissions convoquée en application de la résolution 69/38 de l'Assemblée générale du 2 décembre 2014.

J'ai le plaisir et le privilège de coprésider cette séance avec le Président de la Quatrième Commission, S. E. l'Ambassadeur Brian Bowler, qui est également un bon ami à moi. Nous avons décidé d'assurer la conduite des travaux de la séance à tour de rôle. En conséquence, je présiderai la première partie de nos travaux, tandis que M. Bowler, l'autre Coprésident, en présidera la seconde partie. L'attention des membres est appelée sur le programme de la séance spéciale commune, qui a été distribué à l'avance, et les documents de fond, disponibles sur PaperSmart.

Je donne maintenant la parole au Coprésident, M. Bowler, qui va faire sa déclaration liminaire.

**Le Coprésident (M. Bowler)** (*parle en anglais*) : Je remercie tous les représentants qui participent aujourd'hui à cette intéressante séance spéciale commune. Je suis honoré de coprésider la séance d'aujourd'hui avec l'Ambassadeur, Van Oosterom, des Pays-Bas, qui est également un très bon ami à moi. Cette séance spéciale commune constitue un effort novateur pour amener respectivement chacune de nos deux Commissions à traiter des problématiques éventuelles de sécurité et de viabilité des activités spatiales. Il est clair que les préoccupations relatives à la sécurité et à la sûreté des activités spatiales dans une perspective de viabilité à long terme doivent être activement abordées, dans le contexte, en particulier, des objectifs du programme de développement mondial. Toute action visant à répondre aux préoccupations portant sur la sécurité dans l'espace dans sa perspective la plus large doit être mise en relation avec les besoins fondamentaux de développement de toutes les nations et de tous les peuples.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui vient d'être adopté (résolution 70/1), et ses principaux piliers que sont la population, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats, trouvent tous d'amples ramifications dans les problèmes éventuels

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



de sécurité et de viabilité des activités spatiales. Nous devons nous poser des questions fondamentales s'agissant de ce que nous devons faire collectivement au niveau mondial pour sécuriser l'utilisation future des biens spatiaux afin de veiller à ce que les activités spatiales opérationnelles puissent rester sûres et sécurisées et continuer de nous servir de façon ininterrompue pour le développement durable de nos sociétés, de notre population et de la planète Terre, ainsi que de la totalité de son environnement quasi circumterrestre.

Le concept plus large de sécurité dans l'espace englobe les mesures de renforcement de la confiance et la viabilité, ainsi que les mécanismes visant la sûreté des opérations menées dans l'espace et le traitement des situations dangereuses, qui sont la résultante soit de causes naturelles, telles qu'astéroïdes et phénomènes météorologiques spatiaux, soit de causes anthropiques, telles que, par exemple, collisions en orbite, situations d'urgence, pertes de contrôle d'aéronefs et risques liés au retour dans l'atmosphère des débris spatiaux.

En nous penchant sur ces domaines de préoccupation, nous devons également garder à l'esprit le rôle remarquable que jouent les applications des techniques spatiales dans les domaines liés à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à l'éducation sanitaire, à l'énergie, aux changements climatiques, aux ressources marines, à la biodiversité, à la gestion des catastrophes, etc. Les 17 objectifs de développement durable nous donnent une occasion unique de réfléchir à la façon dont le rôle futur des sciences et technologies d'exploration de l'espace devrait se manifester davantage en raison du caractère indispensable qu'elles revêtent dans nos efforts de lutte face aux problématiques mondiales.

Les objectifs de viabilité du développement et de sécurité dans l'espace sont solidaires, en ce qu'ils forment la gouvernance mondiale de l'espace dans l'intérêt de toute l'humanité. Dans cette optique, j'attends avec intérêt un débat concluant entre les représentants des deux Commissions, outre l'éclairage que ne manqueront pas de nous apporter à tous les experts qui travaillent sur le terrain. En qualité de Président de la Quatrième Commission, qui s'occupe du point de l'ordre du jour relatif à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, je compte bien assister à un dialogue prenant, dans le cadre de cette séance spéciale commune, unique en son genre, des Première et Quatrième Commissions.

**Le Coprésident (M. Van Oosterom)** (*parle en anglais*) : Je remercie le Coprésident Bowler de sa déclaration. Je voudrais maintenant, si je puis, faire à mon tour quelques observations liminaires.

C'est dès les années 50 que les efforts ont commencé dans le cadre de l'ONU pour que l'espace extra-atmosphérique reste utilisé à des fins pacifiques. Si l'espace extra-atmosphérique nous a fourni d'amples occasions d'activités de développement au sein du système des Nations Unies, il demeure aussi un environnement fragile. Face à cela s'est engagée, en 2013, une réflexion sur la pertinence de mesures de transparence et de confiance dans le cadre des activités spatiales au niveau mondial. Vingt ans plus tard, le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189) reconnaissait que pour faire progresser les mesures de transparence et de confiance, il fallait coordonner et soutenir les efforts de l'ensemble des organes des Nations Unies qui s'occupent des questions de sécurité et de viabilité de l'espace extra-atmosphérique.

Suite aux recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux, l'Assemblée générale a décidé, au cours de sa soixante-huitième session, de communiquer, pour examen, le rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), à la Commission du désarmement et à la Conférence du désarmement. À sa session suivante, l'Assemblée a décidé de convoquer la séance spéciale commune d'aujourd'hui afin d'aborder la question des menaces éventuelles à la sécurité et à la viabilité des activités spatiales. La nécessité d'une coordination efficace est démontrée par les différentes initiatives en cours visant à traiter de nombre des questions contenues dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux. Ces initiatives comprennent l'action menée au sein du COPUOS pour mettre au point des directives sur la viabilité à long terme des activités dans l'espace. Elles englobent également d'autres efforts du type de ceux qu'approuve le Groupe d'experts gouvernementaux en vue d'obtenir des engagements politiques visant à encourager une action responsable et pacifique dans le cadre de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

La séance d'aujourd'hui donne à l'Assemblée générale les moyens de contribuer à une coordination adaptée et efficace de l'ensemble des efforts internationaux visant à assurer la sécurité et la viabilité des activités spatiales. Je me réjouis, par conséquent,

que nos distingués intervenants nous fassent part de leurs connaissances spécialisées à cet égard et j'espère que leurs points de vue permettront de donner une impulsion à notre débat collectif.

Nous allons d'abord passer aux déclarations liminaires, comme le prévoit le programme et comme je viens de l'indiquer, puis nous entendrons les déclarations des États Membres. Je vais présenter les orateurs. Il s'agit, d'abord, du Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, S. E. l'Ambassadeur Victor Vasiliev; deuxièmement, du Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, M. Peter Martinez, qui nous joindra à nous du Cap par visioconférence – je suis heureux de continuer de le voir; troisièmement, de la Directrice du Bureau des affaires spatiales, M<sup>me</sup> Simonetta Di Pippo; et du Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-Soo.

Conformément au programme de la présente séance, les orateurs présentant les discours liminaires sont priés de bien vouloir s'en tenir au temps de parole imparti, qui est pour les deux premiers orateurs de sept minutes, et de cinq minutes pour les deux derniers orateurs, .

Je commence d'abord par donner la parole à a Vasiliev.

**M. Vasiliev** (Fédération de Russie), Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la Première Commission et le Président de la Quatrième Commission. J'aimerais également souhaiter la bienvenue au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et à la Directrice du Bureau des affaires spatiales.

Lorsque le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales s'est réuni pour sa première séance, en juillet 2012, nous nous trouvions presque dans les mêmes sentiments que ceux qu'ont les membres aujourd'hui, parce que les membres du Groupe d'experts venaient d'horizons très divers s'agissant de leur spécialité – diplomatique, militaire, scientifique ou juridique – et représentaient des pays

aux intérêts et à l'expérience contrastés dans le domaine des activités spatiales. Certains d'entre nous, dont moi-même, n'étions familiers qu'avec des abréviations ou termes tels que CD, UNDC, ou Première Commission, et la sécurité des activités spatiales était principalement associée à des questions de maîtrise des armements. D'autres, comme Peter Martinez, qui est face à moi, étaient essentiellement familiarisés avec d'autres sigles ou termes comme le COPUOS, ses sous-comités et la Quatrième Commission, et considéraient ces organes comme le centre de l'univers.

Il ne nous a pas fallu plus de deux ou trois séances pour arriver à la toute première conclusion, à savoir que l'objectif à terme de la sécurité et de la viabilité des activités spatiales ne pourrait être atteint que moyennant une synergie et une interaction entre les différents acteurs et organes. Plus tard, cette conclusion s'est transformée en recommandation du Groupe, qui envisageait la tenue d'une séance commune des Première et Quatrième Commissions. Je suis très heureux que cette recommandation ait été appuyée à l'unanimité et que nous nous trouvions aujourd'hui dans cette salle.

Le Groupe d'experts gouvernementaux n'avait pas pour objectif d'inventer quoi que ce soit ni de mettre sur pied une nouvelle initiative. Notre tâche et notre but premiers étaient de faire le bilan des instruments et des pratiques existantes, de cerner les lacunes et de proposer des moyens d'améliorer la sécurité et la viabilité des activités spatiales. D'ailleurs, beaucoup ont déjà été mis en place. Le Groupe a reconnu cinq grands instruments et traités internationaux sur l'espace extra-atmosphérique contenant un certain nombre de mesures de transparence et de confiance : le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, de 1967, l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, de 1968, la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux, de 1972, la Convention sur l'immatriculation, de 1976, et l'Accord sur la Lune, de 1984. Il existe plusieurs dispositifs et accords bilatéraux entre pays présents dans l'espace sur l'échange d'informations, et des organisations telles que l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) conservent leurs propres procédures de réglementation de leur éventail de biens spatiaux.

Le Groupe a également pris note des travaux en cours sur différents volets, y compris, bien sûr, ceux

du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), qui siège à Vienne, les travaux menés par l'Union européenne en vue de l'élaboration d'un code de conduite international, et les débats et propositions auxquels donnent lieu les Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale. Nous avons également des initiatives lancées sous la houlette de certains États ou groupes d'États consistant, par exemple, à ne pas être le premier à déployer des armes dans l'espace. La Conférence du désarmement a également à son ordre du jour un point portant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux a été présenté dans cette enceinte.

À l'issue de trois sessions de débats et d'importants travaux intersessions, le Groupe d'experts gouvernementaux a élaboré un rapport (voir A/68/189) contenant à la fois un aperçu des caractéristiques générales et des principes de base de la transparence et des mesures de renforcement de la confiance, ainsi qu'une série de mesures pour les renforcer. Pour rappeler quelques aspects fondamentaux à cet égard, le Groupe a recensé catégories et critères de mesures et il est convenu que les mesures proposées devraient être d'ordre volontaire et juridiquement non contraignantes, sans préjudice de la mise en œuvre de mesures faisant déjà partie des obligations existantes pour les États parties à ces arrangements. Elles ne sauraient se substituer aux arrangements juridiquement contraignants, et les États doivent toujours envisager d'adhérer à tous les traités pertinents.

Le rapport contient des recommandations spécifiques visant à améliorer la transparence des activités dans l'espace, y compris, par exemple, l'échange d'informations sur les politiques spatiales et extérieures, et sur les principaux principes et objectifs des États pour l'espace extra-atmosphérique, les dépenses militaires et les autres activités spatiales, dans le cadre de la sécurité nationale; des mesures techniques, de plus, comme l'échange d'informations et de notifications sur des questions telles que les paramètres orbitaux des objets de l'espace extra-atmosphérique et les conjonctions orbitales potentielles, les risques naturels prévus dans l'espace, et le lancement d'engins dans l'espace; ainsi que les notifications de réduction des risques, y compris pour les manœuvres prévues, les incidents

incontrôlables à haut risque de retour d'objets et d'autres situations d'urgence.

Le Groupe a également reconnu que si nous sommes ambitieux, nous devons aussi être réalistes. Dans cette optique, nous avons essayé de faire des propositions qui soient pratiques et réalisables, sans porter atteinte aux droits ou à la sécurité des États souverains. De ce point de vue, je le répète et y insiste une fois de plus, les mesures proposées dans le rapport et par le Groupe sont de nature volontaire, et certaines font déjà partie des instruments en vigueur.

Bien sûr, la question principale, au terme de toutes les délibérations et de toutes les études de tous les groupes d'experts gouvernementaux, est de savoir ce qui vient ensuite. Lorsque notre groupe a travaillé sur ses recommandations, nous avons eu les mêmes doutes quant à savoir si le rapport servirait un but ou ne deviendrait lui aussi qu'un fichier de plus à archiver. L'évolution récente en matière de promotion de la sécurité et de la viabilité des activités spatiales et, bien sûr, la séance d'aujourd'hui elle-même, prouvent que nous étions sur la bonne voie. Je crois que notre séance va ajouter à la synergie entre les différents organes des Nations Unies chargés de la sécurité de l'espace ainsi qu'à une meilleure compréhension de ce qui se passe dans les différents organes à Genève, Vienne et New York et de la façon dont ils peuvent se compléter les uns les autres.

Une autre tâche importante est celle de l'universalisation de tous les arrangements existants, dont je viens de citer cinq exemples, en veillant à ce qu'ils soient rigoureusement mis en œuvre. À cet égard, je dois ajouter aux cinq principaux instruments internationaux précités, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Code de conduite de La Haye et les Conventions de l'Union internationale des télécommunications et de l'Organisation météorologique mondiale. Nous pensons que l'Assemblée générale devrait inviter les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager d'adhérer aux traités internationaux régissant l'utilisation de l'espace.

Pour l'élaboration du rapport du Groupe, les experts gouvernementaux et le Président ont coopéré avec d'autres organisations et organismes internationaux, y compris le COPUOS, l'UIT et l'OMM. Nous avons reçu des réponses et des propositions de plus de 50 États, conformément aux résolutions pertinentes de la Première Commission sur la transparence et les mesures de confiance, ainsi que celles qui ont été envoyées



directement au groupe. Nous avons collaboré étroitement avec les organisations non gouvernementales. J'ai présenté des séances d'information sur les délibérations du Groupe à la Conférence spatiale de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, la Première Commission, la Conférence du désarmement et le COPUOS, et nous avons passé en revue la contribution de chacun.

En dernière analyse, bien sûr, le rapport est le produit des travaux de ses 15 experts, représentant l'Afrique du Sud, le Brésil, le Chili, la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, l'Italie, le Kazakhstan, le Nigéria, la République de Corée, la Roumanie, Sri Lanka, le Royaume-Uni et l'Ukraine. Bien qu'il ait été adopté plus tard, par consensus dans la résolution 68/50 de l'Assemblée générale – il s'agit du premier consensus sur la question depuis des décennies – je partage l'avis que les travaux sur les mesures de transparence et de confiance dans l'espace devraient se poursuivre à l'échelle universelle des organismes des Nations Unies. Cela vaut aussi, entre autres, pour le projet de code de conduite international, qui a les mêmes origines que les mesures de transparence et de renforcement de la confiance. Pour que l'on puisse progresser dans le code de conduite, il importe que nous trouvions une procédure et la plate-forme appropriée pour le faire avancer, comme il a été démontré cet été lors de notre dernière réunion à New York.

La présentation en 2014, à la Conférence du désarmement, d'une version révisée ou mise à jour d'un projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace indique que nous nous dirigeons également vers l'établissement d'un traité juridiquement contraignant interdisant les armes dans l'espace. La Commission du désarmement peut aussi envisager des mesures de transparence et de confiance dans l'espace au titre du point de l'ordre du jour relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et en complément du projet de traité précité. Faisons notre possible pour que cet organe se mette d'accord sur son programme de travail et commence ses travaux de fond. En prévision d'un traité juridiquement contraignant interdisant le déploiement d'armes dans l'espace et l'utilisation de la force contre des objets spatiaux, l'engagement pris par certains pays et organisations régionales de ne pas être le premier à placer des armes dans l'espace est très important, et j'engage fortement chacun à un plus large soutien à cette initiative.

Bien sûr, je ne veux pas empiéter sur les plates-bandes de M. Peter Martinez, qui va faire son exposé par visioconférence, et je me bornerai donc simplement à saluer l'important travail en cours au COPUOS et dans ses sous-comités sur la sécurité de l'espace.

Je voudrais conclure mon propos sur une comparaison. Je pense que nous pouvons comparer la tâche de maintien de la sécurité et de la viabilité des activités spatiales à un puzzle. Un puzzle est doté de nombreuses pièces, grandes et petites, mais s'il manque ne serait-ce qu'un élément unique, le tableau reste sombre ou incomplet. Les mesures de transparence et de renforcement de la confiance ne sont pas nécessairement un seul fragment du puzzle; de fait, la confiance constitue l'arrière-plan de l'image tout entière. J'espère que la séance d'aujourd'hui peut nous rapprocher d'un assemblage complet du puzzle que nous appelons la sécurité et la viabilité des activités spatiales. Le texte de ma déclaration a été distribué.

**Le Coprésident (M. Van Oosterom)**(*parle en anglais*) : Je remercie M. Vasiliev de sa déclaration.

Le Comité va maintenant entendre M. Martinez.

**M. Martinez** (Afrique du Sud), Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les Présidents des Première et Quatrième Commissions de m'avoir convié à participer à la séance spéciale commune d'aujourd'hui. Bien que je regrette de ne pouvoir être aux côtés des membres des Commissions à New York, en personne, cet après-midi, c'est avec un plaisir sincère que j'assiste à la séance par liaison vidéo depuis Le Cap.

Je suis particulièrement heureux de partager le podium aujourd'hui avec l'Ambassadeur Victor Vasiliev, Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler en étroite collaboration en 2012 et 2013. Sous son excellente présidence, le Groupe d'experts gouvernementaux a réalisé un rapport de consensus (voir A/68/189) qui recommandait un certain nombre de mesures de transparence et de confiance visant à accroître la sécurité, la sûreté et la viabilité des activités spatiales, notamment pour promouvoir une coordination et une coopération accrues entre les entités du système des Nations Unies qui s'occupent des affaires spatiales. En effet, la présente séance spéciale commune des Première et Quatrième Commissions est

la concrétisation d'une des recommandations du rapport du Groupe.

Comme nous le savons tous, les sciences et les applications spatiales font maintenant partie intégrante de la vie quotidienne des peuples du monde. Leurs contributions sont manifestes dans des activités telles que les prévisions météorologiques, la modélisation du climat et les systèmes de navigation par satellite. En fait, les applications spatiales servent de support à la technologie des communications qui me permet de parler aux Commissions en ce moment même. Toutefois, ces activités spatiales de plus en plus nombreuses et diverses augmentent d'autant les risques pour la sécurité et la viabilité de l'espace. Je voudrais saisir cette occasion pour partager avec les Commissions un aperçu des travaux menés dans le cadre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), notamment pour lutter contre les menaces à la sécurité et à la viabilité des activités spatiales. Celles-ci sont naturellement multilatérales, et je crois vraiment que dans le cadre de la diplomatie multilatérale de l'espace, la communauté internationale a l'occasion de travailler de concert pour trouver des moyens non seulement d'élargir l'accès aux avantages de l'espace, mais aussi pour s'assurer que l'environnement spatial est préservé et protégé aux fins d'une utilisation par les générations futures.

Faisant fond sur les efforts déjà déployés pour traiter de cette question, en 2010, le Sous-Comité scientifique et technique du COPUOS a créé un nouveau Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Les objectifs du Groupe de travail et les résultats escomptés comprennent l'identification des domaines de préoccupation sur la question, et la proposition de mesures, sous la forme d'une série de directives volontaires, juridiquement non contraignantes, qui pourraient améliorer l'utilisation sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et au profit de tous les pays. Afin d'accélérer ses travaux, le Groupe de travail a créé quatre groupes d'experts chargés d'étudier quatre domaines thématiques différents. Le Groupe d'experts A a traité d'une utilisation viable de l'espace en faveur du développement durable sur la Terre, se concentrant essentiellement sur le lien entre la viabilité dans l'espace et le développement durable sur la Terre; Le Groupe d'experts B a étudié les débris spatiaux, les opérations spatiales et les outils d'appui collaboratifs à la surveillance de l'espace; Le Groupe d'experts C s'est intéressé à la météorologie spatiale; et le Groupe

d'experts D a examiné les régimes réglementaires. Chaque groupe d'experts a compilé des informations et fourni des analyses sur les pratiques courantes, les procédures et les questions intersectorielles liées à son sujet et a identifié les lacunes dans les approches existantes, proposé des directives potentielles et recommandé des sujets pour examen ultérieur par le COPUOS.

Le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales reconnaît que ces activités sont menées par un nombre croissant d'acteurs non étatiques, et que ces acteurs ont acquis une expérience précieuse dans la conduite sûre de ces activités. Un atelier a été organisé en 2013 pour permettre aux représentants des organisations non gouvernementales nationales et aux entités du secteur privé de partager leurs expériences avec les membres du Groupe de travail. À la mi-2013, le Groupe de travail avait compilé les directives potentielles proposées par les quatre Groupes d'experts. En 2014, le Groupe de travail a regroupé les directives potentielles proposées par les Groupes d'experts en vue de réduire les doubles emplois et les chevauchements. Plusieurs États Membres ayant proposé des projets de directives supplémentaires, le Groupe de travail a décidé de prolonger son plan de travail jusqu'en 2016.

Comme il s'agit d'une séance spéciale commune des Première et Quatrième Commissions, il serait utile d'examiner les correspondances entre les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui ont été menés dans le cadre de la Première Commission, et des travaux du Groupe de travail du COPUOS, qui sont réalisés sous les auspices de la Quatrième Commission. Le Groupe de travail a été chargé dans le cadre de son mandat d'examiner la possibilité d'établir des liens appropriés avec les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux. À cette fin, en février 2013, le Président du Groupe d'experts gouvernementaux a été invité à faire part des délibérations du Groupe et des progrès réalisés au Groupe de travail du COPUOS.

Bien que les projets de directives soient encore à l'examen, il est déjà possible d'identifier certains liens entre ces nouvelles directives et les recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux. Le paragraphe 39 du rapport fait référence à des échanges d'informations sur les paramètres orbitaux des objets spatiaux et sur les conjonctions orbitales potentielles. Il est également fait

référence à l'immatriculation des objets spatiaux. Ce sont là des questions qui sont traitées dans un certain nombre de projets de directives actuellement examinés par le Groupe de travail.

Au paragraphe 40, le rapport se réfère à des échanges d'informations sur les prévisions des risques naturels dans l'espace, et, de fait, les projets de directives du Groupe de travail sur le partage des données météorologiques spatiales opérationnelles, des prévisions et des meilleures pratiques portent sur cette question. Le paragraphe 42 du rapport fait référence à des notifications concernant les manœuvres programmées qui peuvent entraîner des risques pour la sécurité des vols d'objets spatiaux. Les directives du Groupe de travail relatives aux cadres réglementaires nationaux traitent de ces questions. La Section V du rapport fait référence à la coopération internationale et porte notamment sur le renforcement des capacités. Un certain nombre des projets de directives à l'examen du Groupe de travail portent également sur la coopération internationale en matière de renforcement des capacités.

Ces exemples, je l'espère, illustrent la manière dont le travail que nous faisons au COPUOS reprend les recommandations du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux et cherche à aider les États à les mettre en œuvre. En 2015, le Groupe de travail a travaillé sur les projets de directives, et les a rationalisés afin d'éliminer les doubles emplois et d'identifier les problèmes à régler. Le Groupe de travail a également examiné la structure et le format des directives, et a également examiné des directives supplémentaires et de nouvelles propositions de fond faites par les États Membres.

Plus tôt ce mois-ci, le Groupe de travail a organisé une semaine de réunions intersessions à Vienne, où il a poursuivi des discussions productives sur le cadre politique et réglementaire des activités spatiales; sur la sûreté des opérations spatiales; sur la coopération internationale, le renforcement des capacités et la sensibilisation, ainsi que sur la recherche et le développement scientifiques et techniques et la mise en œuvre et l'actualisation des projets de directives. Sa prochaine session aura lieu à Vienne en février 2016, à la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique du COPUOS. Le Groupe de travail examinera les progrès accomplis et évaluera le travail qui reste à faire pour parachever les directives.

Bien que le Groupe de travail ne soit pas encore parvenu à un consensus sur les 28 projets de directives actuellement soumis à son examen, et que des opinions

divergentes aient été exprimées au cours de la réunion intersessions, l'intérêt suscité par ces discussions, de même que l'intérêt actif manifesté par le Groupe de travail et la participation énergique des États Membres de toutes les régions géographiques signalent une reconnaissance mondiale de la nécessité de créer un instrument multilatéral volontaire qui guide une conduite sûre et durable des activités spatiales et assure un équilibre entre les intérêts de pays à différents stades de développement de leurs activités spatiales.

Je souhaite à tous une discussion fructueuse et attends avec intérêt de connaître les résultats du débat d'aujourd'hui en temps voulu.

**Le Coprésident (M. Van Oosterom)**(*parle en anglais*) : Je remercie M. Martinez de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Di Pippo.

**M<sup>me</sup> Di Pippo** (Bureau des affaires spatiales des Nations Unies) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir de prendre la parole à la présente séance spéciale commune des Première et Quatrième Commissions sur le thème des risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

Comme ma déclaration suit celle de M. Martinez à la présente séance commune, je voudrais saisir cette occasion pour mentionner que le Bureau des affaires spatiales, dans sa fonction de secrétariat, prend grand plaisir à travailler en étroite collaboration avec le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

Conformément à la résolution 68/50 sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) a convenu qu'il importait d'examiner la perspective plus large de la sécurité de l'espace et des aspects connexes qui pourraient contribuer à assurer la conduite sûre et responsable des activités spatiales. La sensibilisation accrue de la société à l'importance des activités spatiales a permis au COPUOS de se positionner à l'avant-garde du processus global de développement durable à l'échelle mondiale, notamment en s'attaquant aux problèmes liés à la sécurité et à la viabilité des activités spatiales.

Dans le cadre des préparatifs du cinquantième anniversaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, la Commission examinera les efforts de coopération et de coordination

dans le domaine spatial afin de renforcer la gouvernance de l'espace et les partenariats mondiaux.

Le Bureau des affaires spatiales fait office de secrétariat technique pour le COPUOS et ses organes subsidiaires. Le Bureau a géré le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales; le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence, mieux connu sous le nom de UN-SPIDER; et sert de secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite. Le Bureau dirige et coordonne le mécanisme de coordination interinstitutions sur les activités spatiales dans le système des Nations Unies, mieux connu sous le nom de Réunion interorganisations sur les activités spatiales, et mène des activités de renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial et de la politique spatiale. Il faut signaler ce large éventail de domaines placés sous le mandat et la compétence du Bureau dans le contexte de notre présente séance.

Le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales (voir A/68/189) aborde plusieurs mesures concrètes visant à réaliser la sécurité, la sûreté et la stabilité des activités spatiales. La sûreté des opérations spatiales est au cœur de ses recommandations concernant les procédures d'échange d'informations et de notifications, y compris sur les notifications de réduction des risques. Dans ce contexte, il faut également noter le rôle du Bureau des affaires spatiales, qui consiste à fournir l'un des plus importants outils existants pour renforcer la transparence et la confiance dans les activités spatiales.

Depuis des décennies, le Bureau est chargé de maintenir le Registre central des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies, conformément à la Convention sur l'immatriculation de 1975. Le Registre fonctionne comme mécanisme principal de transparence et de confiance fondé sur des traités. À cet égard, il importe de reconnaître l'impact de la résolution 62/101, adoptée en 2007, sur la pratique de l'immatriculation, où nous notons que plusieurs États utilisent de plus en plus la recommandation figurant dans cette résolution pour fournir des données d'immatriculation supplémentaires et volontaires aux fins du Registre des Nations Unies, y compris sur le changement d'état des objets spatiaux en orbite, des

informations sur le retour des objets spatiaux sortis de leur orbite, et des informations analogues jugées importantes aux fins du régime d'immatriculation et, le cas échéant, afin de renforcer la sûreté des opérations spatiales.

J'ai mentionné spécifiquement le régime d'immatriculation parce que le Bureau des affaires spatiales, outre qu'il doit s'acquitter des procédures établies relatives aux responsabilités qui incombent au Secrétaire général au titre des traités et des principes des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique, est investi d'un mandat l'enjoignant à aider les efforts mondiaux visant à améliorer la gouvernance internationale pour la viabilité à long terme des activités spatiales.

À sa cinquante-huitième session, en juin 2015, le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales de publier un rapport spécial de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales pour examen à sa cinquante-neuvième session l'an prochain sur la mise en œuvre du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux relatif au système des Nations Unies, et de diriger et coordonner l'établissement de ce rapport avec les entités pertinentes des Nations Unies. Le rapport est prié de noter la manière dont les organismes des Nations Unies appuient la mise en œuvre de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales conformément à leurs mandats, et de déterminer comment les organismes des Nations Unies pourraient aider les États Membres à appliquer les recommandations du Groupe. Le rapport abordera également les moyens de coordonner les travaux des entités des Nations Unies, conformément aux recommandations générales du rapport, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/50.

Le Bureau des affaires spatiales est prêt à coopérer avec les organismes compétents des Nations Unies, en particulier le Bureau des affaires de désarmement, pour promouvoir la coopération et la coordination au sein du système des Nations Unies en appui aux États Membres. Le renforcement accru des capacités, la communication et la sensibilisation sont essentiels à la mise en place de mesures de transparence et de confiance. Nos Bureaux respectifs sont en mesure de mener des efforts conjoints, en particulier au profit des pays en développement. Le Bureau des affaires spatiales est donc prêt à appuyer pleinement et à appliquer les décisions prises par les États Membres. J'attends avec impatience d'autres directives.



**Le Coprésident (M. Van Oosterom)** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Di Pippo de sa déclaration.

Je donne la parole à M. Kim Won-Soo.

**M. Kim Won-Soo** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Karel van Oosterom, Président de la Première Commission, ainsi que tous les intervenants qui ont pris la parole avant moi, de leurs exposés détaillés. Je serai donc très bref.

Je me félicite de la décision prise par les États Membres de tenir cette séance commune. Je comprends que ce format d'une séance commune est très exceptionnelle et sans précédent dans l'histoire des Nations Unies. Je crois qu'il reflète une reconnaissance croissante, parmi les États Membres, de la nécessité de se pencher sur les aspects intersectoriels des défis posés à la sécurité dans l'espace et de le faire d'une manière globale.

Le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui a achevé ses travaux en 2013, a été le premier de ces groupes à tenir une réunion sur cette question en 20 ans. Compte tenu de l'importance de la question, on a laissé passer beaucoup trop de temps.

Je félicite l'Ambassadeur Vasiliev et les autres membres du Groupe d'avoir réussi à produire un rapport de consensus. Comme l'a dit l'Ambassadeur Vasiliev, le Groupe a également été en mesure d'établir un consensus entre les membres – une première – sur les recommandations relatives aux mesures volontaires de transparence et de confiance dans l'espace. Le Groupe a également reconnu l'importance d'éliminer les cloisonnements et la nécessité d'établir une coopération entre les entités des Nations Unies. Les entités compétentes du système des Nations Unies, y compris mon Bureau, ont déjà suivi cette instruction en commençant à coopérer dans nos domaines respectifs.

Les États Membres poursuivent le débat dans différentes instances afin d'avancer vers une issue consensuelle. Tout récemment, en juillet dernier, la réunion organisée par l'Union européenne a pris fin, l'idée commune étant que les futures réunions devraient être menées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Mais il semble encore que les États Membres doivent trouver un terrain d'entente sur ce que devraient être les bonnes modalités de ces futures réunions. Nous, au Secrétariat, respectons pleinement les prérogatives des États Membres et serons guidés par leurs décisions.

Dans l'intervalle, nous continuerons à faciliter la mise en œuvre des mesures de transparence et de confiance. Conformément à la résolution 68/50, notre Bureau a transmis le rapport du Groupe au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à la Commission du désarmement et à la Conférence du désarmement pour examen. Nous avons également distribué le rapport à toutes les autres entités compétentes du système des Nations Unies.

Le Bureau des affaires de désarmement et le Bureau des affaires spatiales ont tenu des réunions régulières, notamment entre M<sup>me</sup> Di Pippo et moi-même, afin d'assurer une coordination efficace de la mise en œuvre des mesures de renforcement de la transparence dans le cadre de nos mandats respectifs. Nous avons défini nos rôles respectifs. Bref, nous sommes tout à fait disposés à mettre en place le mécanisme de coopération prévu par le Groupe dans son rapport (voir A/68/189), lequel est nécessaire pour faciliter la mise en œuvre des mesures de transparence et de confiance. Nous allons accélérer notre action conjointe dès que les États se mettront d'accord sur la manière dont ils voudraient que nous procédions.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rappeler à tous les États Membres de fournir des informations sur les dépenses militaires liées aux activités spatiales afin que nous puissions les intégrer dans le rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires. Huit États dont on connaît les capacités militaires et qui opèrent dans l'espace ont fait des communications au rapport sur les dépenses militaires. Mais hélas, aucun d'entre eux n'a fourni d'informations sur ses dépenses liées à l'espace.

En conclusion, je voudrais rappeler à tous les États pourquoi nous avons besoin de mesures de transparence et de confiance en ce qui concerne les activités spatiales. À l'heure où le climat international en matière de sécurité est de plus en plus incertain, ces mesures sont plus que jamais nécessaires pour réduire le risque d'un conflit involontaire en limitant les quiproquos. J'en appelle à tous les États pour qu'ils fassent fond sur le travail considérable accompli jusqu'ici et s'entendent sur la voie à suivre. J'espère que cette initiative inédite qu'est la séance d'aujourd'hui sera un véritable point de départ pour un tel effort et pas un événement sans lendemain.

**Le Coprésident (M. Van Oosterom)** (*parle en anglais*) : Au nom de toutes les délégations, je

tiens à remercier nos intervenants de marque de leurs déclarations liminaires.

Nous allons maintenant entendre les déclarations des États Membres inscrits sur la liste des orateurs pour la présente séance. Comme cela a été annoncé dans le programme de ce jour, toutes les délégations qui prennent la parole sont priées de bien vouloir limiter la durée de leur intervention à trois minutes. À cet égard, j'encourage les délégations à prononcer une version abrégée de leurs déclarations et, le cas échéant, à remettre au secrétariat une copie du texte intégral pour publication sur le site QuickFirst du portail Papersmart.

**M. Isnomo** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Avant tout, je tiens à remercier les deux coprésidents de diriger cette séance commune. J'exprime également mes remerciements et ma gratitude à tous les orateurs de marque assis à la tribune.

J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés à cette séance spéciale commune.

Le Mouvement des pays non alignés partage le désir de la communauté internationale de renforcer la sûreté, la sécurité et la viabilité à long terme des activités spatiales, ainsi que de veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé à des fins pacifiques et au bénéfice de tous les États, quel que soit leur degré de développement social, économique ou scientifique.

Le Mouvement des pays non alignés reconnaît l'intérêt commun de l'humanité et le droit souverain de tous les États d'explorer et d'exploiter l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques, et rappelle que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, y compris l'interdiction d'y déployer ou d'y utiliser des armes, éliminerait un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Le Mouvement insiste par ailleurs sur l'importance fondamentale de respecter strictement les accords de limitation des armements et de désarmement existants pour ce qui est de l'espace extra-atmosphérique, y compris les accords bilatéraux, ainsi que le régime juridique en vigueur relatif à l'utilisation de l'espace.

Le Mouvement juge utile l'idée d'élaborer un code de conduite à caractère volontaire pour les activités spatiales qui prévoirait un ensemble de règles de conduite dans l'espace acceptables par tous les États, sans remettre en cause la nécessité de négocier à la Conférence du désarmement un instrument juridiquement contraignant sur les questions liées à la prévention d'une course à

l'armement dans l'espace extra-atmosphérique, qui doit rester une priorité. Le Mouvement réaffirme que l'élaboration d'un tel code de conduite doit s'effectuer dans le respect des mandats respectifs des organes de l'ONU compétents et dans le cadre de négociations multilatérales ouvertes, transparentes, fondées sur le consensus et placées sous les auspices de l'ONU, le tout sur la base d'un mandat légitime et clairement défini, sans fixer d'échéances spécifiques et en prenant en compte les intérêts de tous les États, indépendamment de leur niveau de développement. C'est la condition pour obtenir un résultat équilibré qui répondra aux besoins et aux préoccupations de tous les participants. Le Mouvement des pays non alignés souligne que ce code devrait activement promouvoir la coopération internationale en matière d'utilisations de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et ne pas être discriminatoire. Il devrait comprendre des dispositions fixant un certain nombre de seuils afin de garantir aux pays en développement et aux nouvelles nations spatiales les mêmes droits que les autres États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Le Mouvement appelle donc tous les États à respecter ces principes lorsqu'ils élaboreront un code multilatéral sur les activités spatiales.

**Le Coprésident (M. Van Oosterom)** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Bylica** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

Je tiens tout d'abord à me féliciter de la convocation de cette toute première séance commune des Première et Quatrième Commissions. Les avantages variés et les défis complexes liés aux activités humaines dans l'espace extra-atmosphérique méritent bien que les deux Commissions joignent ainsi leurs forces aujourd'hui. Cette séance intervient l'année même où nos dirigeants se sont retrouvés pour adopter ce programme visionnaire et porteur de transformation qu'est le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Les technologies spatiales seront

déterminantes pour relever nombre des défis qu'il nous faudra surmonter pour mettre réellement en œuvre ce programme à juste titre ambitieux.

L'espace est un moteur de la croissance économique et de l'innovation au service de tous. Les activités et technologies spatiales contribuent à relever des défis de taille tels que les changements climatiques, la gestion des catastrophes, la santé, la protection de l'environnement et la préservation des ressources qui se raréfient. Elles jouent un rôle important dans la prévention et la gestion des conflits, ainsi que dans la protection des droits de l'homme. Elles stimulent la compétitivité des entreprises bien au-delà du secteur spatial, concourant ainsi à la création d'emplois et au développement socioéconomique dans presque toutes les zones économiques du monde.

Des capacités spatiales solides et sans équivalent ont été développées dans l'Union européenne, ce qui nous permet de prendre part à de grandes initiatives spatiales. Les priorités majeures de la Politique spatiale européenne sont les systèmes mondiaux de navigation et l'observation de la Terre, avec deux programmes phares – Galileo et Copernicus –, ainsi que le domaine de la recherche spatiale.

De nos jours, l'environnement spatial est confronté à des problèmes importants découlant de la prolifération des débris orbitaux dangereux, avec un risque accru de collisions destructrices, des satellites en surnombre, la saturation croissante de l'ensemble du spectre des fréquences radioélectriques, ainsi que le risque de perturbation ou de destruction délibérées des satellites. Ces défis exigent que les États s'engagent sérieusement et sans tarder pour garantir la sécurité, la sûreté et la viabilité de l'espace. L'Union européenne attache donc une grande importance au développement et à la mise en œuvre de mesures de transparence et de renforcement de la confiance comme moyen d'améliorer la sécurité en matière d'utilisation pacifique de l'espace. C'est pourquoi nous avons proposé le code de conduite international pour les activités spatiales, qui n'est pas juridiquement contraignant.

La réunion que l'Union européenne a convoquée ici au Siège des Nations Unies à New York du 27 au 31 juillet, avec l'assistance du Bureau des affaires de désarmement, sous la rubrique « Négociations multilatérales sur un code de conduite international pour les activités spatiales », a rencontré un grand succès et a vu la participation des délégations de 109 États et de huit organisations intergouvernementales et non

gouvernementales. Nous regrettons que les négociations n'aient pas pu commencer après tant d'années de consultations, mais nous sommes persuadés que la richesse et la profondeur des débats tenus ici à New York tant sur le fond que sur la forme aideront la communauté internationale à aller de l'avant.

De manière générale, les progrès scientifiques ont été si rapides qu'à l'heure actuelle, les activités militaires sont nombreuses à dépendre de technologies civiles déployées dans l'espace. Le caractère fortement intégré de l'activité humaine dans l'espace nécessite que nous envisagions de nouvelles mesures pour améliorer la gouvernance internationale dans l'espace de façon globale, comme le prévoit le code de conduite. L'Union européenne continue de penser que des règles librement consenties pour les activités spatiales, à l'image du code de conduite international, renforceraient la sûreté, la sécurité et la viabilité de l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes prêts à contribuer à ces efforts.

**M. Rose** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Il y a 52 ans, au début de l'ère spatiale, l'Assemblée générale adoptait la Déclaration des principes juridiques régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Ce document posait comme principe clef que l'espace extra-atmosphérique peut être librement exploré et utilisé par tous les États sur la base de l'égalité et conformément au droit international. À peine trois ans plus tard, ce principe et d'autres éléments de la Déclaration formaient le noyau central du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, adopté en 1967, qui demeure le fondement du cadre juridique international pour les activités spatiales.

Aujourd'hui, plus d'une soixantaine de nations et de multiples consortiums gouvernementaux, scientifiques et entreprises commerciales ont accès à des satellites et les exploitent à des fins économiques, scientifiques, éducatives et sociales innombrables. Cette situation a donné aux activités et systèmes spatiaux internationaux une dimension mondiale, ce qui veut dire qu'ils ne profitent pas seulement à leurs utilisateurs, propriétaires et opérateurs directs, mais aussi à l'économie et à la sécurité mondiales.

Dans un environnement aussi dynamique, comment régler, dès lors, les défis associés à la congestion orbitale, à la prévention des collisions et au fait que certains pays continuent de mettre au point des moyens offensifs de contre-attaque dans l'espace? Il est évident qu'aucun pays ne peut y parvenir seul. Pour résoudre

ces problèmes, la coopération internationale doit donc s'appuyer sur des moyens pratiques. Sous la direction avisée de l'Ambassadeur Victor Vasiliev, de la Fédération de Russie, le rapport de consensus du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189), adopté en juillet 2013, a recommandé tout un ensemble de mesures pour accroître la viabilité de l'espace, grâce à des engagements nationaux mais aussi à la coopération bilatérale, régionale et multilatérale. Le rapport constitue un point de départ solide pour le débat sur les problèmes liés à la sécurité et à la viabilité de l'espace et fournit des critères utiles pour l'examen d'idées et de propositions nouvelles sur l'instauration de mesures de transparence et de confiance.

Il approuve « les efforts déployés pour encourager ... une exploitation responsable et pacifique de l'espace » (A/68/189, *par.* 69). À cet égard, les États-Unis se sont employés à instaurer de nombreux échanges bilatéraux sur la sécurité de l'espace et ont offert leur appui à toutes les puissances spatiales en vue de réduire les risques de collisions accidentelles entre satellites. Le rapport recommande également que les États examinent et appliquent, à titre volontaire, les mesures de transparence et de confiance qu'il contient. Les États-Unis appliquent déjà la plupart des mesures de transparence et de confiance figurant dans le rapport, notamment en ce qui concerne les échanges d'informations, les notifications de réduction des risques, les contacts et les visites, la coopération internationale, la sensibilisation et la coordination.

Les États-Unis appuient en outre les efforts entrepris dans de nombreux forums pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts en encourageant toutes les nations à adopter des mesures responsables dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous nous sommes notamment joints avec plaisir à la Russie et à la Chine pour corédiger les résolutions 68/50 et 69/38, et sommes de nouveau coauteurs cette année du nouveau projet de résolution relatif aux mesures de confiance et de transparence présenté à la Première Commission.

Ces résolutions engagent les États Membres à examiner et à mettre en œuvre, autant que possible, les mesures de transparence et de confiance proposées dans le rapport du Groupe d'experts et à renvoyer, pour examen, les recommandations à la Conférence du désarmement, à la Commission du désarmement et au Comité des utilisations pacifiques de l'espace

extra-atmosphérique (COPUOS). La communauté internationale doit désormais se concentrer sur des formes pratiques de coopération internationale qui contribuent à faire progresser la mise en œuvre des recommandations du rapport.

On notera en particulier qu'à sa session de juin 2015, à Vienne, le COPUOS a examiné les recommandations du rapport, ainsi que les communications de ses membres. Dans leur communication, les États-Unis ont insisté clairement sur la mise en œuvre des mesures de transparence et de confiance figurant dans le rapport, en particulier celles ayant trait aux travaux du Groupe de travail du Comité sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

Enfin, les États-Unis sont également favorables à une amélioration de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies pour ce qui est de la mise en œuvre des mesures de transparence et de confiance dans l'espace.

**M. Quinn** (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie les coprésidents et les intervenants de marque pour leurs exposés très enrichissants. Je vais lire une version abrégée de ma déclaration compte tenu de votre demande de limiter les interventions à trois minutes, Monsieur le Président.

L'Australie se félicite de cette occasion de se réunir selon ce format innovant et exceptionnel afin de discuter du caractère transversal des questions spatiales. Nous constatons nous aussi que l'espace, qu'il s'agisse des débris orbitaux ou de la menace d'armes antisatellites, est de plus en plus congestionné et contesté. Nous estimons que la communauté internationale dispose de toute une panoplie d'outils dont elle peut se servir pour préserver un environnement stable et sûr pour tous dans l'espace.

Des échanges constructifs ont eu lieu sur les principes fondamentaux des normes de conduite qui aideraient à préserver l'espace pour le bien commun mondial, y compris la réalisation des objectifs de développement durable. L'une des options possibles est la négociation d'un traité juridiquement contraignant. Mais si l'adoption d'un traité juridiquement contraignant est une ambition intéressante à plus long terme, d'importantes mesures de confiance juridiquement non contraignantes devraient cependant être prises dès que possible avant même de s'engager dans des négociations qui ne manqueront pas d'être longues et complexes. Ces



mesures concerneraient les utilisations civiles aussi bien que militaires de l'espace.

À cet égard, le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales a déjà reconnu, dans son rapport extrêmement utile (voir A/68/189), qu'il importait de renforcer les mesures de transparence et de confiance. Nous nous félicitons vivement de cet accent mis sur les mesures de transparence et de confiance dans notre débat d'aujourd'hui. Nous voudrions également inviter vivement le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à mettre la dernière main à ses directives sur la viabilité à long terme de l'espace, dont a parlé M. Martinez.

La prolifération des débris spatiaux est une préoccupation majeure pour l'Australie. Les débris orbitaux représentent aujourd'hui un problème pour tous les pays, qu'ils soient ou non des puissances spatiales, car nous sommes tous plus ou moins tributaires au quotidien des services satellitaires. Nous nous inquiétons de voir que, si on ne s'y attaque pas, la prolifération des débris orbitaux pourrait atteindre un point de non-retour au-delà duquel les activités spatiales seraient trop coûteuses ou trop dangereuses pour une utilisation collective. Soutenir une réglementation plus stricte contre la création de nouveaux débris spatiaux pourrait donc s'avérer une cause extrêmement utile pour la communauté internationale. L'Australie va étudier activement toutes les questions et les idées qui ont été avancées au cours de la séance d'aujourd'hui. Nous continuerons à faire preuve de souplesse, de pragmatisme et d'ouverture d'esprit en ce qui concerne la meilleure façon d'aller de l'avant.

En guise de conclusion, je voudrais dire que l'un des objectifs clefs pour nous est la mise en œuvre d'initiatives concrètes dans un esprit d'ouverture et de consultation, afin d'éviter la polarisation qu'ont suscitée récemment les questions relatives à la sécurité de l'espace. Nous espérons donc vivement que c'est dans un tel esprit que l'ONU continuera de se pencher sur les questions spatiales.

**M. Saito** (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me féliciter sincèrement de la convocation de cette toute première séance spéciale commune des Première et Deuxième Commissions pour évoquer les risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales. Une telle séance commune est importante parce que la structure des instances multilatérales n'a pas évolué au même rythme que la

réalité des activités spatiales. La démarcation entre les activités civiles et les activités relatives à la sécurité nationale dans l'espace est de plus en plus floue. Par exemple, on peut difficilement attribuer le problème de la prolifération des débris spatiaux aux activités civiles plutôt qu'aux activités liées à la sécurité nationale. En outre, ces débris lorsqu'ils heurtent des satellites ou des stations spatiales ne font pas la différence entre activités civiles et activités de sécurité. Nous devons donc nous attaquer à ces problèmes dans l'espace extra-atmosphérique d'une manière globale. Et la présente séance commune présente une occasion fort opportune et très prometteuse à cet égard.

L'élaboration d'un code de conduite international pour les activités menées dans l'espace, sous la responsabilité de l'Union européenne, est un bon exemple d'effort pour s'attaquer aux problèmes spatiaux de manière globale. Mesure de transparence et de confiance, le code proposé couvre toutes les activités menées dans l'espace, civiles et de sécurité nationale, et les mesures prévues pour empêcher la formation de nouveaux débris spatiaux à quelque fin que ce soit. En outre, il établirait notamment une norme internationale qui limiterait toute action causant des dommages directs ou indirects à des objets spatiaux tels que les satellites ou leur destruction. Entre autres éléments utiles, il prévoit également la mise en place d'un mécanisme d'échange d'informations et de notification et d'un mécanisme de consultation. Les trois séries de consultations ouvertes et, tout dernièrement, les négociations multilatérales menées à l'ONU à New York en juillet ont permis de faire de solides avancées concernant ce code de conduite.

Pour terminer, je tiens à souligner que des mesures d'atténuation des débris spatiaux doivent également être mises en œuvre de toute urgence, car ces débris constituent une menace réelle pour tous les types d'entités menant des activités spatiales. Le Japon va intensifier ses efforts dans le domaine de la surveillance de l'espace et dans la mise au point de techniques permettant d'éliminer les débris spatiaux. Comme indiqué dans son dernier plan-cadre sur la politique spatiale, approuvé en janvier, le Japon prévoit de construire des installations liées à la surveillance de l'espace et de mettre en place le cadre opérationnel requis d'ici aux années 2020. Le Japon est ainsi déterminé à assurer la sécurité de l'espace.

**M. Yermakov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le fait que nous soyons réunis ici aujourd'hui dans le cadre d'une séance commune des Première

et Quatrième Commissions réaffirme l'importance de la sécurité de l'espace et le lien indissoluble qui existe entre toutes les questions touchant le domaine spatial, sans exception. Si nous voulons avoir un débat intergouvernemental sérieux sur la sécurité dans l'espace atmosphérique, la première question à laquelle nous devons répondre est : des armes seront-elles ou non déployées dans l'espace? Notre réponse à cette question essentielle déterminera la façon dont nous examinons toutes les questions en suspens relatives à la sécurité dans l'espace et le dynamisme avec lequel nous le ferons.

Dans le monde d'aujourd'hui, un nombre croissant d'États utilisent l'espace à des fins civiles et de défense nationale toujours plus nombreuses. Néanmoins, la force de notre patrimoine commun réside dans le fait que nous avons réussi à ce jour à garder l'espace exempt de tout type d'armes et de confrontation militaire intergouvernementale. Une majorité absolue d'États Membres appuie fermement la prévention d'une course aux armements et du déploiement d'armes dans l'espace, ainsi que l'interdiction de la menace ou l'emploi de la force dans l'espace. Toutefois, étant donné le développement de technologies militaires de plus en plus perfectionnées et les aspirations politiques et militaires de certains États, la menace d'un déploiement d'armes dans l'espace est de plus en plus grande.

Nous ne devons pas oublier que, par le passé, des accords clairs ont été conclus par les deux grandes puissances mondiales – l'Union soviétique et les États-Unis – concernant le fait que l'armement de l'espace est inacceptable. Le Traité sur les systèmes antimissiles balistiques de 1972 faisait notamment obstacle au déploiement d'armes dans l'espace. Toutefois, en 2001, les États-Unis se sont unilatéralement retirés de ce traité, se donnant ainsi la possibilité de déployer des armes dans l'espace. Pour prévenir une course aux armements dans l'espace semblable à la course aux armements nucléaires enclenchée par les États-Unis quand ils ont déployé des armes nucléaires, la Fédération de Russie est intervenue immédiatement après le retrait des États-Unis et a entrepris l'élaboration de mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales. Elle a ainsi encouragé la mondialisation des engagements politiques sur le non-déploiement en premier d'armes dans l'espace, dans le but ultime d'établir un traité juridiquement contraignant sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux.

Nous appelons tous les États à faire preuve de bon sens et à se joindre à l'initiative mondiale de non-déploiement en premier d'armes dans l'espace avant qu'il ne soit trop tard, ce qui contribuerait de manière importante à l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant en vue d'empêcher le déploiement d'armes dans l'espace. Nous ne devons pas répéter les erreurs du passé. L'implantation d'armes dans l'espace pourrait perturber le système de sécurité internationale en place. Je serai honnête. Nous comprenons la position des États-Unis, seul État dont la doctrine nationale sur l'espace définit clairement l'objectif de dominer tous les autres et prévoit la possibilité de mener des opérations militaires contre les objets en orbite d'autres États. La situation est cependant très différente s'agissant des pays de l'Union européenne, de l'Australie, du Canada, de la République de Corée et du Japon. Nous ne comprenons pas comment des États si respectables peuvent faire mine d'appuyer la prévention d'une course aux armements dans l'espace tout en fragilisant...

**Le coprésident (M. Van Oosterom (parle en anglais)) :** Je prie le représentant de la Fédération de Russie de bien vouloir m'excuser et faire preuve de coopération, dans l'intérêt de tous, en respectant le temps de parole convenu.

**M. Yermakov (Fédération de Russie) (parle en russe) :** Pour terminer, nous devons encore nous mettre d'accord sur la question de la sécurité des activités spatiales et répondre à la question du déploiement d'armes dans l'espace. La Fédération de Russie demande donc à tous les États d'accepter l'évidence : il sera difficile de régler les questions en suspens sur la sécurité de l'espace sans résoudre la question de la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. Nous demandons donc à tous les États de poursuivre un dialogue approfondi et global sur la sécurité de l'espace et de se joindre à l'initiative mondiale sur le non-déploiement en premier d'armes dans l'espace.

**M. Laggner (Suisse) :** La Suisse salue la présente séance, qui rassemble de manière extraordinaire la communauté spatiale et celle du désarmement pour leur permettre d'aborder ensemble des questions essentielles pour l'avenir de l'utilisation de l'espace. La délégation suisse remercie les présidences des Première et Quatrième Commissions pour leur engagement dans l'organisation de la présente séance. Elle encourage le Bureau des affaires spatiales et le Bureau des affaires de désarmement à poursuivre une collaboration plus étroite, comme recommandé par le Groupe d'experts

gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, afin que les travaux des communautés du désarmement et de l'espace puissent avancer de façon cohérente et coordonnée.

Alors que les applications spatiales deviennent chaque jour plus cruciales pour le développement, l'économie ou la sécurité des États, les défis posés à l'utilisation durable de l'espace sont toujours plus variés et nombreux. Des réponses coopératives sont nécessaires afin de relever ces défis, et la Suisse estime essentiel de développer des normes de nature politiquement et juridiquement contraignante afin de sanctuariser le domaine spatial et d'assurer sa stabilité et son utilisation sur le long terme. Comme lors de tout processus de renforcement du cadre normatif international, des discussions devront être menées en vue de clarifier certaines questions ouvertes et de parvenir à un entendement commun des concepts liés à l'utilisation de l'espace, de la nature des normes à développer et des fora dans lesquels les élaborer.

De l'avis de la délégation suisse, la sécurité et la stabilité dans l'espace, ainsi que la sûreté et la viabilité à long terme des activités spatiales, sont des sujets interdépendants qui doivent être traités de manière holistique. À cette fin, ma délégation salue la place qui est faite à un débat réunissant la communauté spatiale et celle du désarmement cet après-midi. Elle souhaite également exprimer son espoir et sa volonté que d'autres occasions pour une réflexion globale et transversale puissent être inscrites au calendrier dans le but de répondre aux nouveaux défis posés par les utilisations de l'espace. En effet, certains thèmes spécifiques qui, pour le moment, ne sont traités de manière extensive dans aucun cénacle – comme par exemple l'exercice du droit à la légitime défense dans l'espace – méritent une attention conjointe de nos deux communautés.

La poursuite transparente et inclusive, au sein de l'ONU, de l'élaboration d'un code de conduite international pour les activités spatiales sur la base du projet proposé par l'Union européenne concrétiserait les synergies offertes par la présente réunion. Nous, représentants des deux communautés réunies ici aujourd'hui, devons faire preuve de pragmatisme et d'un esprit constructif si nous entendons dépasser les blocages auxquels font face certaines initiatives dans le domaine spatial. Il est de notre devoir et dans notre intérêt commun de trouver des solutions pour que les générations futures puissent continuer à utiliser l'espace à des fins pacifiques.

**Le Coprésident (M. Bowler)** (*parle en anglais*) : Avant d'entendre l'orateur suivant inscrit sur ma liste, je voudrais simplement rappeler à tous les intervenants de bien vouloir respecter le temps de parole. Jusqu'à présent, nous nous en sommes très bien tirés. Il est dans l'intérêt des Première et Quatrième Commissions d'entendre tous les orateurs cet après-midi.

**M. Sobral Duarte** (Brésil) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de cette séance spéciale commune des Première et Quatrième Commissions et remercie les orateurs de leurs importantes observations.

En tant que pays en développement doté d'un programme spatial pacifique, le Brésil partage entièrement le point de vue énoncé dans le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, selon lequel les activités spatiales doivent être menées en conformité avec le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de façon à promouvoir la coopération et la compréhension internationales. À cet égard, nous estimons que des solutions juridiques efficaces et effectives, négociées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, peuvent contribuer à préserver le caractère pacifique de l'espace.

Nous réaffirmons notre attachement à la poursuite des travaux menés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à cette fin grâce à la mise en place d'un ensemble de directives qui visent à garantir le caractère pacifique des activités spatiales et à éviter les risques d'utilisation d'armes dans l'espace. Nous soulignons par ailleurs qu'il importe de veiller à ce que les pays en développement puissent pleinement bénéficier des technologies et des applications spatiales grâce à la promotion de politiques démocratiques en matière de données et d'utilisation de logiciels libres.

Le monde dans lequel nous vivons est fortement tributaire des ressources spatiales, qui fournissent des services essentiels à une myriade d'activités pacifiques. Toute utilisation de la force dans l'espace, y compris sa militarisation, est incompatible avec la viabilité à long terme des activités spatiales. La position de longue date du Brésil est que la Conférence du désarmement doit négocier un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Un tel traité ne doit pas interférer avec l'utilisation pacifique sans entrave de l'espace, mais doit également interdire formellement le déploiement d'armes et l'utilisation de satellites comme armes, de

même que toute forme d'attaque contre des dispositifs en orbite. Dans ce contexte, nous considérons que la version révisée du projet de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace, présentée par la Fédération de Russie et la Chine, constitue une avancée positive permettant d'entamer des négociations.

Le Brésil fait partie du nombre croissant de pays prônant l'importance d'un engagement de haut niveau à l'égard d'une politique de non-déploiement en premier d'armes dans l'espace, comme étape intermédiaire en attendant l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant. C'est dans cet esprit que le Brésil s'est porté coauteur de la résolution 69/32, intitulée « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier », et espère que d'autres États Membres envisageront de voter pour la version actuelle de cette résolution à la présente session.

**M. Fu Cong** (Chine) (*parle en chinois*): La présente séance commune a été mandatée par la résolution 69/38, sur la base des propositions faites par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales dans son rapport de 2013 sur l'étude qu'il a menée sur la question (voir A/68/189). Elle atteste clairement que les avancées dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace touchent à la sécurité de l'espace de multiples façons et permettent à la communauté internationale de mieux comprendre la sécurité et la viabilité à long terme des activités spatiales.

Si nous voulons mener des discussions approfondies sur ces questions, il est indispensable de comprendre parfaitement les menaces qui pèsent sur la sécurité de l'espace. D'une part, les problèmes posés par la dégradation de l'environnement spatial, la congestion dans l'espace et les débris spatiaux se multiplient. D'autre part, étant donné l'importance stratégique de plus en plus évidente de l'espace, on y observe une tendance croissante à une militarisation qui menace de plus en plus la sécurité de l'espace et l'architecture stratégique internationale. Il s'agit du principal obstacle à la sécurité et à la viabilité de l'espace. Par conséquent, si nous voulons garantir la sécurité et la viabilité de l'espace, il faut négocier un nouvel instrument juridiquement contraignant sur la maîtrise des armements dans l'espace afin de consolider et de renforcer le régime juridique existant et veiller ainsi à ce que l'espace ne soit utilisé qu'à des fins strictement pacifiques.

Au cours de ce débat commun, nous devons œuvrer avant tout à favoriser une coopération et

une synergie plus étroites entre les institutions et mécanismes compétents de l'Organisation des Nations Unies couvrant différents aspects de la question de l'espace. Plus important encore, nous devons parvenir à une compréhension plus globale de la sécurité et de la viabilité de l'espace. La Chine est d'avis que nous devons nous efforcer de parvenir à un consensus sur les aspects suivants.

Premièrement, le maintien du caractère pacifique de l'espace est une garantie fondamentale pour la sécurité et la viabilité de l'espace. La Chine et la Fédération de Russie ont présenté le projet de traité relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux (CD/1839) à la Conférence du désarmement en 2008 et ont déposé une version actualisée (CD/1985) en juin de l'année dernière. Attachant une grande importance aux observations formulées par certains pays, et après un examen attentif, la Chine et la Russie ont soumis en septembre un autre document de travail (CD/2042) prenant en compte ces observations. La Chine appelle toutes les parties à mener des discussions dans un esprit ouvert et constructif afin que des négociations sur un traité multilatéral de limitation des armements puissent commencer à une date rapprochée. Ce serait un moyen fondamental d'assurer la sécurité et la viabilité à long terme de l'espace.

Deuxièmement, en tant que compléments utiles aux traités juridiquement contraignants de maîtrise des armements, les mesures de transparence et de confiance dans l'espace sont un moyen important de renforcer la sécurité et la viabilité de l'espace. Des mesures de transparence et de confiance appropriées et réalisables peuvent compléter les efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et sa militarisation en renforçant la confiance mutuelle, en réduisant les malentendus et les erreurs de jugement, et en réglementant les activités spatiales. Les mesures de transparence et de confiance peuvent également servir de base pour la vérification de la mise en œuvre d'un futur instrument juridique relatif à l'espace.

Il convient toutefois de souligner que les pays ayant différents niveaux de capacités spatiales peuvent avoir des préoccupations différentes concernant les mesures de transparence et de confiance et que leur capacité d'accepter une mesure spécifique peut également varier. Par conséquent, les discussions multilatérales sur ce sujet doivent être menées de façon ouverte et sur un pied d'égalité pour faire en sorte que



les mesures convenues puissent être mises en œuvre harmonieusement et efficacement.

Troisièmement, la promotion d'une coopération internationale pragmatique est indispensable pour assurer la sécurité et la viabilité de l'espace. L'espace est le patrimoine commun de toute l'humanité, et les fruits de l'exploration spatiale doivent être partagés par tous. Les nations spatiales doivent assumer la responsabilité de fournir des biens publics et d'aider les pays ayant peu ou pas de capacités spatiales à profiter des avantages de l'exploration spatiale. La Chine a fait beaucoup à cet égard, notamment en concluant 97 accords de coopération bilatérale dans le domaine de l'espace avec 30 pays, en fournissant des services de lancement de satellites à plus de 10 pays et en faisant de grands efforts pour promouvoir l'application internationale de Beidou, notre système de navigation par satellite. La Chine est prête à élargir et à approfondir avec les États intéressés la coopération et les échanges dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et continuera de collaborer avec la communauté internationale en vue d'une utilisation de l'espace fondée sur une coopération gagnant-gagnant.

Cette séance commune est un bon point de départ pour le renforcement des échanges et de la coordination entre les différents institutions et mécanismes des Nations Unies s'occupant de différents aspects des problèmes liés à l'espace. Nous espérons qu'elle permettra de favoriser l'entente et la communication entre tous les organismes des Nations Unies et de trouver des moyens efficaces de relever les défis liés à la sécurité et à la viabilité de l'espace. La Chine est prête à continuer d'apporter sa contribution à la réalisation de cet objectif commun.

**M. Mati** (Italie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de cette séance commune de la Première Commission et de la Quatrième Commission, dont nous estimons qu'elle constitue une excellente occasion de continuer à échanger des vues sur les questions spatiales, qui constituent une priorité de notre politique étrangère.

L'Italie s'associe pleinement à la déclaration qui a été prononcée par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

L'Italie est favorable à l'utilisation de la technologie spatiale pour promouvoir la croissance économique et l'innovation au profit de tous. Nous sommes très conscients que nos sociétés dépendent

de plus en plus de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. À cet égard, nous soulignons la nécessité de garantir l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et de prévenir l'exacerbation des tensions et les risques que cela pourrait entraîner en matière de sécurité. Nous estimons qu'il est nécessaire, à cet égard, d'agir d'urgence.

L'Italie est partie aux principaux traités des Nations Unies relatifs à l'espace, ainsi qu'à plus de 60 accords bilatéraux avec les nations spatiales et les pays en développement, et elle participe activement aux travaux de plusieurs organisations régionales et internationales et de comités interinstitutions dont les activités sont liées au développement et à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Nous avons également pris une part active aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales dont nous approuvons le rapport publié en 2013 (voir A/68/189). Nous en attendons avec intérêt la pleine mise en œuvre, et avons accordé à cet égard une attention particulière à la proposition présentée par l'Union européenne relativement à un code de conduite international.

Nous sommes convaincus que des mesures volontaires et bien conçues relatives aux activités spatiales, telles que celles qui figurent dans le projet de code de conduite, peuvent utilement compléter les cadres juridiques internationaux en vigueur sans porter préjudice aux obligations existantes. Ces mesures ne sont pas destinées à porter atteinte à l'utilisation licite de l'espace; au contraire, elles permettraient d'améliorer et de préserver cette utilisation, surtout dans l'intérêt des acteurs spatiaux émergents.

L'Italie demeure convaincue que le code de conduite serait une mesure utile de renforcement de la confiance, conforme aux recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux, qui ont été approuvées par l'Assemblée générale. Nous sommes fermement convaincus qu'à l'heure actuelle, les mesures de transparence et de confiance constituent un premier pas dans l'établissement de la communication qui s'impose pour éviter malentendus et tensions inutiles. Leur mise en œuvre peut permettre de donner une impulsion à la création de cadres juridiques renforcés à plus long terme, et d'ouvrir ainsi la voie à des règles plus strictes et juridiquement contraignantes.

L'Italie estime que le code de conduite doit être un instrument pragmatique reposant sur une conception

préventive de la coopération internationale dans l'espace, afin d'en améliorer la sûreté, la sécurité et la viabilité, au profit des pays présents dans l'espace et de ceux qui ne le sont pas encore. Pour ces motifs, nous attachons la plus haute importance aux éléments utiles issus du débat mené par les 109 États qui ont participé à la réunion multilatérale tenue à New York en juillet, nombre qui confirme l'importance et l'intérêt que revêt un code de conduite pour les activités spatiales. Nous sommes convaincus que les résultats de cette réunion tenue à New York permettront d'ouvrir la voie à d'autres évolutions positives.

**Mme Guitton** (France) : La France souscrit pleinement à la déclaration prononcée par l'Union européenne. Qu'il me soit permis de présenter quelques remarques complémentaires abrégées à titre national. La version complète sera publiée en ligne.

Tout d'abord, nous nous félicitons de la tenue de cette séance commune, dont le format inédit répond à un constat assez clair : l'espace constitue aujourd'hui une ressource indispensable, dont les applications pacifiques sont nombreuses. L'espace est aussi fondamental pour la sécurité internationale. Toutefois, cette utilisation croissante de l'espace signifie aussi que notre dépendance envers les moyens spatiaux est de plus en plus importante. Or, notre capacité d'utiliser pleinement et librement l'espace se heurte à de nombreux défis, dont la détérioration croissante de l'espace, qui résulte d'incidents comme d'actes délibérés de destruction. Cette situation fait peser des risques sur toutes les activités spatiales et appelle une réponse globale, couvrant tous les aspects, civils comme militaires.

Nous devons rechercher l'établissement d'un climat de confiance et de transparence entre toutes les nations spatiales, actuelles et potentielles. C'est une condition centrale de la poursuite du développement des activités spatiales. Cela contribuera aussi à prévenir le risque d'une course aux armements dans l'espace. Aussi, la France est par principe ouverte à l'élaboration d'instruments et au développement d'initiatives concourant à cet objectif, dans le cadre d'un programme de travail agréé et hiérarchisé à la Conférence du désarmement.

Nous devons avant tout mettre au point des pratiques responsables, au travers de l'élaboration de mesures volontaires de confiance et de transparence. La France se félicite des progrès accomplis à cet égard, notamment dans le cadre des travaux sur la viabilité à long terme des activités spatiales menés au sein du

Comité pertinent. La France s'implique activement dans ces travaux en vue d'aboutir rapidement à la finalisation de lignes directrices opérationnelles. Le projet de code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique répond également à cette double nécessité d'une approche globale et de mesures basées sur la confiance et la transparence.

Étant donné que nous devons agir sans délai et faire preuve de réactivité, nous estimons que cette séance commune peut présenter une réelle valeur ajoutée pour plusieurs raisons. D'abord, la question de la viabilité des activités spatiales est fondamentale pour la croissance économique et le développement d'un nombre croissant de pays. Nous devons prévenir une dégradation des conditions d'exploitation de l'espace, si nous voulons étendre au plus grand nombre le bénéfice de ses applications, en particulier dans les pays en voie de développement. Il s'agit aussi de préserver l'accès des générations futures à l'espace tout en continuant de développer la connaissance de ce milieu. Pour cela, la réponse doit être collective. Nous estimons également que la question des mesures de transparence et de confiance est essentielle pour la viabilité à long terme des activités spatiales. Un format ad hoc, comme celui-ci, présente de multiples avantages à cet égard. La nature par essence duale des activités spatiales et l'imbrication des applications civiles et militaires de l'espace appellent enfin une réponse transversale afin de couvrir tous les aspects pertinents. Enfin, les problèmes concrets qui se posent dans l'espace extra-atmosphérique, et notamment la question cruciale des débris spatiaux, pourraient bénéficier d'un traitement spécifique et transversal.

Pour toutes ces raisons, nous serions favorables à une tenue plus régulière de cette séance spéciale commune. Je suis persuadée que cela favorisera le dialogue et des progrès dans un domaine où nos travaux sont intimement liés.

**M. Krasna** (Israël) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la tenue de cette séance commune de la Première Commission et de la Quatrième Commission, étant donné que la question de l'espace sous tous ses différents aspects est abordée au sein des deux Commissions. Par conséquent, cette séance est très utile car elle nous permet d'obtenir des éclaircissements sur les aspects spécifiques des travaux de chacune de ces Commissions et dans le même temps, de mettre en exergue des questions présentant un intérêt pour les deux Commissions. Nous estimons que celles-ci jouent

un rôle important, distinct, essentiel au traitement équitable et professionnel du large éventail de questions dont elles sont saisies et au progrès de ces questions.

Nous ne pouvons pas nous permettre de retarder l'avancement des initiatives scientifiques et de la coopération en matière de recherche, qui nous permettrait de tirer parti des avantages de l'espace dans l'intérêt de l'humanité. Nous partageons l'objectif visant à promouvoir une série de mesures pragmatiques et opportunes adoptées à titre volontaire et non juridiquement contraignantes, qui sont essentielles à la viabilité, à la sûreté, à la stabilité et à la sécurité à long terme de l'espace.

L'espace peut contribuer de manière tangible à la sécurité internationale, mais aussi au développement durable et à l'amélioration des communications pour toutes les nations. L'espace doit demeurer accessible et viable pour l'avenir de tous les pays. Il est capital de s'attaquer au problème des débris spatiaux et de la congestion orbitale. En outre, nous appuyons l'initiative internationale concernant la rédaction d'un code de conduite volontaire, qui doit rester non contraignant sur le plan juridique à tous égards, y compris en ce qui concerne le mécanisme de consultation.

Comme nous l'avons souligné à la Quatrième Commission en début de semaine, Israël est fier d'être une puissance spatiale de longue date ainsi qu'un concepteur et un utilisateur de technologies et d'applications spatiales. J'en veux pour preuve notre coopération avec les organismes compétents des Nations Unies chargés des questions relatives à l'espace et des secours en cas de catastrophe. Par ailleurs, à l'occasion de cette séance, nous avons expliqué comment la technologie des satellites israéliens contribue à une nouvelle initiative entreprise par Facebook en vue d'améliorer la technologie des communications en Afrique. Tout en comprenant que pour ce qui a trait à l'espace, il importe d'améliorer la coordination en matière de partage de l'information et de mesures de confiance à l'échelle du système des Nations Unies, ces efforts doivent toutefois être un moyen de parvenir à un objectif et non une fin en soi. Nous saluons les efforts que déploie le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour promouvoir la viabilité à long terme des activités spatiales, et pour parachever rapidement ses directives y relatives, et ainsi contribuer de manière déterminante à l'ensemble des efforts pour renforcer la stabilité dans l'espace extra-atmosphérique.

**M. Forés Rodríguez** (Cuba) (*parle en espagnol*) :  
Tous les États Membres ont la responsabilité de veiller à ce que l'espace ne devienne pas le prochain théâtre d'une course aux armements. La militarisation de l'espace constitue une menace sérieuse pour l'avenir de l'humanité. Le seul moyen efficace d'éliminer la menace de militarisation de l'espace extra-atmosphérique est d'adopter des normes juridiques internationales interdisant le déploiement d'armes dans l'espace. Le cadre juridique international actuel est insuffisant et comporte des lacunes dans ce domaine. C'est pourquoi nous demandons à nouveau à tous les États de négocier et d'adopter un instrument juridique garantissant l'utilisation strictement pacifique de l'espace. Pour adopter un instrument juridique efficace, il est nécessaire d'instaurer un dialogue constructif à cette fin entre le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), en particulier son sous-comité juridique, et la Conférence du désarmement, qui, étant la seule instance multilatérale de négociation des traités sur le désarmement, doit jouer un rôle clef dans la prévention de la militarisation de l'espace.

En raison des préoccupations croissantes soulevées par la possible militarisation de l'espace, des mesures provisoires de transparence et de confiance ont été prises en attendant une solution définitive. À cet égard, nous rappelons la résolution 43/78 H, dans laquelle il est stipulé que ces mesures ne sauraient se substituer aux accords sur la limitation des armements. Tous les États doivent se conformer aux traités internationaux en vigueur relatifs à l'espace, qui prévoient déjà diverses mesures de transparence et de confiance.

Le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux (voir A/68/189) évoque l'importance de la coopération internationale en matière d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, mais ses recommandations ne contiennent aucune mesure concrète à cette fin. L'inclusion de telles mesures contribuerait à améliorer la transparence et la confiance dans les activités spatiales. Nous notons avec préoccupation que certains États tentent de promouvoir l'élaboration de normes juridiques internationales pour les activités spatiales en dehors du cadre de l'ONU. À cet égard, toutes les initiatives doivent se fonder sur un mandat clair et sur les règles de procédure de l'Assemblée générale. Nous estimons qu'il est normal et nécessaire d'élaborer et d'appliquer des normes juridiques et d'autres mesures internationales, notamment des mesures de transparence et de confiance, mais nous rappelons que la seule instance appropriée pour la tenue de débats sur l'amélioration des principes

éthiques et des instruments juridiques garantissant une utilisation exclusivement pacifique, équitable et non discriminatoire de l'espace extra-atmosphérique est le COPUOS.

L'orbite géostationnaire est une ressource naturelle limitée menacée de saturation. Nous condamnons donc l'utilisation de satellites-espions pour glaner des informations au détriment d'autres nations et non dans l'intérêt de l'humanité. Ces pratiques entraînent la dégradation de cette ressource inestimable et la création de débris dans l'espace. Nous réitérons notre préoccupation face à l'augmentation du nombre de débris spatiaux et au risque de collision avec d'autres objets spatiaux. La réduction du nombre de ces débris est vitale pour l'avenir des activités spatiales. Nous devons garantir l'accès à l'espace sur un pied d'égalité pour tous les États, indépendamment de leur niveau de développement scientifique ou économique, en tenant compte en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.

Il est urgent que la communauté internationale définisse et délimite l'espace extra-atmosphérique. Pour y parvenir, le Sous-Comité juridique devrait intensifier ses efforts, en mettant l'accent sur les aspects théoriques de la question et les lacunes du droit spatial, plutôt que de se limiter aux aspects pratiques, comme l'ont suggéré certains États développés. Cette position ne favorise pas le développement et la promotion de l'utilisation pacifique de l'espace et met en place un cadre pour la militarisation éventuelle de l'espace.

Pour conclure, nous réaffirmons que tous les États ont le droit d'explorer et d'utiliser l'espace à des fins pacifiques. Pourtant, aujourd'hui, l'exercice de ce droit demeure une chimère pour la plupart des pays en développement. Cela rend d'autant plus urgente la coopération bilatérale et multilatérale, en particulier dans les domaines de l'échange d'informations, du renforcement des capacités et du transfert de technologies. Nous soulignons la nécessité de renforcer et de coordonner la coopération entre les pays, sans discrimination, afin qu'ils puissent profiter pleinement et de façon responsable des possibilités illimitées offertes par l'exploration et les applications spatiales.

**M. Varma** (Inde) (*parle en anglais*) : Je vais donner lecture d'une version abrégée de notre déclaration.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie.

Cette séance commune nous offre une occasion exceptionnelle d'établir une base commune pour relever les nouveaux défis en matière de sécurité dans l'espace et améliorer la coordination à l'échelle du système des Nations Unies, tout en respectant les mandats respectifs des Première et Quatrième Commissions, de la Conférence du désarmement et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS).

L'Inde est une nation spatiale de premier plan. Nous avons un programme très efficace et économique de lanceurs spatiaux. Nous coopérons sur le plan international avec 36 pays et trois organisations internationales. Nous avons envoyé un vaisseau spatial sur la Lune. Nous avons envoyé un vaisseau spatial sur Mars dès la première tentative, fait que nous sommes le seul pays à avoir accompli. Nous avons installé un observatoire dans l'espace pour l'observation à plusieurs longueurs d'ondes – ASTROSAT – qui a été lancé le mois dernier.

L'Inde est partie à tous les grands traités internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique. Il est donc regrettable qu'une nation spatiale importante telle que l'Inde n'ait pas été invitée à participer aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Selon nous, un groupe d'experts gouvernementaux plus représentatif aurait permis d'améliorer le contenu du rapport. Cet exemple montre que l'exclusion d'un pays tel que l'Inde a mené à la perte du Groupe d'experts gouvernementaux, et nous sommes certains que le Secrétariat fera part de ce sentiment au Haut-Représentant, qui n'est plus parmi nous.

Nous ne sommes pas opposés aux mesures de transparence et de confiance, mais de telles mesures devraient être négociées par consensus dans le cadre de l'ONU, de manière ouverte et transparente. L'objectif doit être de renforcer la sécurité spatiale pour tous les usagers de l'espace sur la base de mesures de transparence et de confiance. Nous sommes disposés à examiner le projet russo-chinois de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Le projet présente de grandes lacunes, mais nous sommes prêts à participer à un examen approfondi de ces questions.

En dépit du fait qu'elle a été maintenue à l'écart du Groupe d'experts gouvernementaux, l'Inde applique déjà un certain nombre de mesures de transparence



et de confiance citées dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux (voir A/68/189). Nous participons très activement au COPUOS, que nous présiderons en 2016. Nous attendons avec intérêt le rapport final prévu l'année prochaine sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Nous avons appuyé la résolution 69/32 relative au non-déploiement d'armes dans l'espace en premier, mais il s'agit d'une mesure limitée qui ne doit pas empêcher l'examen de mesures juridiques de fond.

L'Inde est favorable à ce que l'examen de fond de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace soit mené à la Conférence du désarmement, qui est l'instance appropriée pour cela. Toutes les grandes puissances militaires sont membres de la Conférence du désarmement. La nature des menaces posées à la sécurité de l'espace ne se limitant pas aux débris spatiaux, la Conférence du désarmement est l'instance idéale pour prendre en compte toutes ces préoccupations dans un mandat en vue d'y répondre.

Enfin, l'Inde partage l'inquiétude concernant les nouvelles menaces à la sécurité de l'espace. Les États Membres doivent être incités à protéger leurs intérêts en investissant dans des instruments multilatéraux juridiquement contraignants plutôt qu'à recourir à des mesures nationales ou provisoires qui ne répondent pas totalement aux préoccupations de tous les acteurs spatiaux.

**M<sup>me</sup> Huh Yoon-jeong** (République de Corée) (*parle en anglais*) : L'espace est devenu un élément essentiel à notre vie quotidienne. Les diverses applications des services spatiaux, allant des télécommunications à la navigation en passant par les prévisions météorologiques, signifient que le monde est de plus en plus tributaire de ces services et que leur interruption affecterait instantanément presque tous les États du monde. Il est aujourd'hui évident que la sûreté et la sécurité de l'espace font partie du patrimoine mondial que tous les États doivent protéger.

Comme le montrent les nombreux cas signalés de collisions spatiales possibles, les débris spatiaux sont un des principaux défis à relever en matière de sûreté et de sécurité de l'espace. L'espace devient de plus en plus engorgé et donne lieu à des querelles et à une concurrence toujours plus importantes. Une approche globale est donc nécessaire pour lutter efficacement contre ces menaces. À cet égard, la République de Corée se félicite de la tenue de la présente séance spéciale commune des Première et Quatrième Commissions

consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales. Il faut adopter une approche pratique, souple et intégrée des questions de l'espace. Nous sommes convaincus que la présente séance servira de point de départ à une discussion plus structurée sur les moyens de répondre efficacement aux problèmes liés aux activités spatiales par le partage des compétences et de l'expérience acquises par chacune des deux Commissions, optimisant ainsi les synergies.

La République de Corée considère qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes de promouvoir des programmes spatiaux de façon responsable. Des mesures volontaires de transparence et de confiance doivent donc être élaborées et renforcées. À cet égard, il est utile de signaler l'importance des travaux menés par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Nous réaffirmons que les États Membres doivent, autant que faire se peut, activement mettre en œuvre les mesures proposées dans le rapport du Groupe (voir A/68/189).

L'adoption d'un code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique est bien évidemment un projet très important. Le code de conduite international pourrait servir de nouveau point de référence en rassemblant les meilleures pratiques sur la réduction des débris spatiaux, l'amélioration de la transparence et de la confiance mutuelle et le partage d'informations afin d'éviter les collisions. Nous espérons que cette dynamique sera maintenue et que nous poursuivrons les négociations sur le code de conduite international.

Pour terminer, la République de Corée réaffirme son ferme attachement à l'utilisation pacifique et durable de l'espace extra-atmosphérique, dans l'intérêt de tous les êtres humains. À cette fin, nous sommes prêts à intensifier davantage les efforts internationaux.

**M. Mazzeo** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance commune, qui nous permet d'avoir une vue d'ensemble des défis liés à l'espace dans tous ses aspects. L'Argentine reconnaît l'intérêt commun de toute l'humanité dans l'exploration et l'utilisation de l'espace ainsi que le droit souverain des États de l'exploiter et de l'utiliser exclusivement à des fins pacifiques. Elle est également convaincue que cela profite au développement humain. Nous appuyons la non-militarisation de l'espace et, en tant qu'élément du patrimoine de l'humanité, son utilisation uniquement en vue d'améliorer les conditions

de vie des nations et d'assurer la paix entre elles. Nous réaffirmons ce qui est soutenu dans la résolution 69/38 :

« Réaffirmant que tous les États ont le droit d'explorer et d'utiliser l'espace, conformément au droit international,

Réaffirmant également qu'il est dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales d'empêcher une course aux armements dans l'espace, condition essentielle pour promouvoir et renforcer la coopération internationale dans les domaines de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques » (résolution 69/38, troisième et quatrième alinéas du préambule).

L'Argentine souligne que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et l'interdiction du déploiement et de l'utilisation d'armes dans l'espace écarteraient un grave danger pour la paix et la sécurité internationales.

Notre pays est conscient qu'une utilisation accrue de l'espace par un nombre toujours croissant d'acteurs spatiaux peut avoir des répercussions imprévisibles sur l'environnement spatial. Des problèmes tels que la saturation de l'orbite géostationnaire, la gestion des débris spatiaux, l'utilisation de l'énergie nucléaire en orbite terrestre ainsi que le déploiement d'armes nucléaires et une course aux armements dans l'espace pourraient tous influencer sur la viabilité des activités spatiales. À cet égard, il est nécessaire de réglementer et de coordonner ces activités afin de les rendre plus sûres et viables. L'espace doit donc être utilisé à des fins pacifiques pour le bien-être de toutes les générations présentes et futures, de tous les peuples et de tous les pays, même ceux qui n'ont pas accès à l'espace et ne profitent pas de ses utilisations pacifiques. Ces pays ne doivent pas avoir à assumer les conséquences ou les coûts de l'utilisation irrationnelle ou abusive de l'espace par ceux qui l'utilisent actuellement.

L'Argentine reconnaît l'importance de la question de la viabilité à long terme des activités spatiales, dont l'examen ne doit en aucun cas servir aux pays ayant une tradition en matière de technologie spatiale à en restreindre l'accès à d'autres qui aspirent légitimement à développer et utiliser cette technologie pour améliorer les conditions de vie de leurs citoyens.

Enfin, je tiens à souligner que la coopération internationale concernant les activités spatiales est décisive et doit être renforcée, tout en promouvant des

mesures de transparence et de confiance. Il est donc essentiel de promouvoir la coopération internationale, qui, en plus d'être un pilier essentiel de l'utilisation de l'espace, permet le partage des connaissances et des bonnes pratiques ainsi que le renforcement des capacités aux niveaux national, régional et international. La coopération internationale et régionale dans le domaine des activités spatiales permet de créer des synergies et de faire mieux connaître les effets positifs que les sciences et techniques spatiales peuvent avoir sur le développement durable.

**M<sup>me</sup> Thunberg** (Suède) (*parle en anglais*) : Ma délégation appuie fermement la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne. Je vais maintenant faire quelques remarques supplémentaires à titre national.

À l'approche du soixantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, qui a marqué une étape décisive, l'environnement spatial et l'industrie de l'espace sont aujourd'hui très différents de ce qu'ils étaient aux débuts audacieux de l'exploration spatiale. Aujourd'hui, l'infrastructure spatiale fait partie intégrante de nos sociétés et de notre vie quotidienne et a généré d'énormes retombées pour le développement humain. Or, le régime spatial international n'a pas suivi le rythme du nombre sans cesse croissant d'acteurs et d'activités dans l'espace, et donc du risque grandissant de conflits dans l'espace et de la prolifération des débris spatiaux.

Il doit être actualisé pour prendre en compte les réalités actuelles de l'utilisation de l'espace. Il est essentiel de réaliser qu'en raison des particularités de l'environnement spatial, il est impossible de faire la différence entre les satellites civils et militaires, ou entre la sécurité et la sûreté des objets spatiaux.

Les débris spatiaux sont créés sans discernement par les activités spatiales tant civiles que militaires. La plupart, sinon la totalité des ressources spatiales, ont des applications et des capacités à double usage. Pour atténuer l'impact des débris spatiaux et ainsi prévenir tout conflit dans l'espace, nous devons aborder les activités militaires et civiles conjointement. Il est impossible de les séparer. La Suède se félicite de la présente séance commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales, qui arrive à point nommé et qui contribue en quelque sorte à combler cette lacune.

Pour relever les défis liés à la sécurité et à la viabilité de l'espace, la communauté internationale a lancé des initiatives et réalisé des travaux importants. Les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses directives pour la viabilité à long terme de l'espace sont un exemple à cet égard. Je citerai aussi le projet de code de conduite international pour les activités spatiales, que la Suède appuie, notamment parce qu'il propose des moyens adéquats d'aborder conjointement les questions relatives à l'espace, en mettant l'accent sur les comportements effectifs dans l'espace. Elle contourne ainsi la division artificielle entre la définition de biens spatiaux civils et militaires et leur utilisation. Cependant, nous estimons qu'il serait inapproprié de faire référence au droit de légitime défense dans ce code puisque cette question est déjà couverte par la Charte des Nations Unies. Un code de conduite pour les activités spatiales est une première mesure réalisable, qui est importante en soi, mais qui peut aussi servir de tremplin pour d'autres travaux, y compris des instruments juridiquement contraignants. La Suède est prête à coopérer avec ses partenaires au sein de la communauté des Nations Unies pour trouver des moyens appropriés de progresser en ce qui concerne les mesures de transparence et de confiance, ainsi que le code.

**M<sup>me</sup> Janjua** (Pakistan) (*parle en anglais*) : L'espace est notre patrimoine commun, et notre objectif commun doit être d'assurer sa sûreté, sa sécurité et sa viabilité à long terme. Dans ce contexte, cette séance commune des Première et Quatrième Commissions, convoquée en application du paragraphe 6 de la résolution 69/38, arrive à point nommé.

Nous voudrions également nous associer à la déclaration qui a été prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les préoccupations relatives à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et aux débris spatiaux ne cessent de s'intensifier. La mise au point et le déploiement de systèmes antimissiles balistiques et leur intégration dans les biens spatiaux n'ont fait qu'aggraver ces préoccupations, qui doivent être abordées de toute urgence. La militarisation de l'espace extra-atmosphérique met en danger les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, mais elle risque aussi d'intensifier les conflits sur la Terre, avec des conséquences potentiellement désastreuses pour la paix et la sécurité internationales. Le Pakistan a toujours souligné que l'espace devait être utilisé exclusivement

à des fins pacifiques. Nous appuyons les efforts visant à renforcer les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Cependant, bien qu'elles soient importantes, ces mesures ne sauraient se substituer aux arrangements contraignants qui doivent être négociés à la Conférence du désarmement, et qui visent à prévenir une course aux armements dans l'espace et à assurer la sûreté, la sécurité et la viabilité à long terme de l'espace.

Le document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2) contient plus de 30 paragraphes relatifs aux dangers liés à différents aspects d'une course aux armements et à l'importance de les prévenir. Le paragraphe 80 recommande expressément que des négociations internationales appropriées soient engagées pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La Conférence du désarmement est saisie de cette question depuis longtemps et il y a plus de 20 ans que l'Assemblée générale a reconnu que la prévention d'une course aux armements dans l'espace permettrait d'écartier un grave danger pour la paix et la sécurité internationales.

Nous saluons les efforts de l'Union européenne visant à identifier les questions relatives à l'espace devant être examinées. La réunion sur le projet de code de conduite, tenue en juillet, a offert aux États une tribune importante pour exprimer leurs vues et préoccupations au sujet du processus, du mandat, des règles de procédure et de l'enceinte appropriée en vue de la mise au point de ce code. Le Pakistan estime qu'un processus onusien ouvert, transparent et fondé sur le consensus est le meilleur moyen de promouvoir les mesures de transparence et de confiance dans l'espace extra-atmosphérique.

Le projet de traité présenté conjointement par la Fédération de Russie et la Chine relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux constitue une base de négociation utile. Nous ne voyons pas d'obstacle à l'ouverture à la Conférence du désarmement de négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La seule explication possible à toute opposition à l'ouverture de négociations sur cette question à la Conférence du désarmement est que certains États cherchent à protéger leur monopole sur la technologie et à maintenir leur supériorité à tous points de vue dans ce domaine. Une poignée d'États se sont opposés à la tenue au sein de

la Conférence du désarmement de négociations sur un instrument juridique visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, malgré l'appui considérable recueilli à cet égard. Le Pakistan a parrainé le projet de résolution présenté par la Fédération de Russie, intitulé « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier » (A/C.1/70/L.47). Ce texte demande instamment que des travaux de fond débutent au plus tôt à la Conférence du désarmement au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », sur la base du projet révisé de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. Conformément à notre position de longue date, nous avons également parrainé le projet de résolution intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace » (A/C.1/70/L.3) qui sera présenté par Sri Lanka à la Première Commission à la présente session.

**M<sup>me</sup> Álvarez** (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Coprésident, qu'il me soit permis de vous féliciter de coprésider la présente séance spéciale commune de la Première Commission et de la Quatrième Commission consacrée à l'examen des risques éventuels pour la sécurité des activités spatiales. Le Chili se réjouit de participer à cette séance et salue les efforts conjoints déployés par le Bureau des affaires spatiales et le Bureau des affaires de désarmement pour organiser cette réunion, qui constitue une avancée importante dans l'action menée en vue de faire face aux défis que posent actuellement la sécurité de l'espace et la viabilité à long terme des activités spatiales.

Le Chili estime qu'il est essentiel de relever ces défis, qui touchent tout le monde, dans un esprit de responsabilité mondiale partagée. C'est pour cette raison que nous avons intégré le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, dont les travaux ont abouti à un rapport contenant des recommandations (voir A/68/189), qui a été adopté par consensus par l'Assemblée générale. Ce groupe constitue en soi une mesure de transparence et de confiance et a permis de montrer qu'il est possible de surmonter les divergences de vues et la méfiance initiale pour atteindre des objectifs communs plus élevés.

Nous sommes d'avis que des efforts doivent être faits pour mettre en œuvre les conclusions et recommandations du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux dans toutes les instances pertinentes, y compris, comme nous l'avons déjà indiqué, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

(COPUOS). Le Chili estime que les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et les résultats des travaux en cours au sein du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales pourraient contribuer à réduire les débris spatiaux et, par conséquent, à renforcer la sûreté et la viabilité des activités spatiales.

Nous avons également participé activement au processus de consultations sur la proposition de l'Union européenne visant à l'adoption d'un code de conduite international sur les activités spatiales. Ce processus a également progressé, en prenant en compte les considérations et les préoccupations de nombreux pays. La négociation et l'adoption de ce code doivent être inclusives et non discriminatoires et être menées dans le cadre du mandat multilatéral des Nations Unies, et doivent contribuer à renforcer la coopération internationale en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'espace, pour que tous les États puissent développer et renforcer leurs capacités et bénéficier de l'utilisation de l'espace sur un pied d'égalité. Dans le même ordre d'idées, il est essentiel de parvenir à un consensus au sein du COPUOS en vue de l'adoption de lignes directrices pour la viabilité à long terme des activités spatiales. Comme nous l'avons rappelé, les initiatives volontaires ne remplacent pas les instruments juridiquement contraignants, y compris un traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. Nous sommes d'avis que ces instruments pourraient jeter les bases d'un climat de confiance et de coopération au niveau international, ce qui nous permettra de nous rapprocher de l'objectif de renforcement du régime juridique international.

Le déploiement d'armes dans l'espace constitue la plus grave menace à la sécurité de l'espace et à la viabilité à long terme des activités spatiales. C'est pour cela que nous devons prévenir l'utilisation de l'espace à des fins militaires.

**M. Combrink** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Mon intervention portera uniquement sur la question d'un éventuel code de conduite international pour les activités spatiales.

Il est clair pour ma délégation que tous les participants à ce débat reconnaissent que l'espace est le patrimoine commun de l'humanité et que tous les États partagent le même intérêt pour les activités spatiales. En toute logique, cela signifie que tout processus visant à adopter des mesures efficaces dans ce domaine,



en particulier des mesures volontaires, exigera la participation du plus grand nombre d'États possible. Pour élaborer un instrument crédible, efficace et acceptable à l'échelle internationale visant à établir des mesures de coopération régissant la conduite des activités spatiales, qui se fonde sur des mesures de transparence et de confiance et contribue à assurer la sûreté, la sécurité et la viabilité de l'espace, nous sommes d'avis qu'il faudrait prendre en considération les éléments suivants en vue de la formulation d'un mandat négocié dans le cadre des Nations Unies.

Entre autres choses, un tel mandat pourrait inclure la décision de lancer des négociations sur un code de conduite international à caractère volontaire, fondé sur des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et prenant en compte les besoins et préoccupations de tous les États, dans le cadre d'un processus multilatéral, ouvert et non discriminatoire. Nous estimons qu'il faudrait privilégier un processus fondé sur le consensus, étant donné que ce code vise à renforcer la confiance dans le contexte des activités spatiales.

À notre avis, ce code devra, premièrement, viser à renforcer la sûreté, la sécurité et la viabilité à long terme des activités spatiales et faire en sorte que l'espace soit utilisé à des fins pacifiques et au profit de tous les États, indépendamment de leur degré de développement social, économique et scientifique. Deuxièmement, il devra promouvoir activement la coopération internationale en matière d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, tout en prenant en considération les besoins des pays en développement et des nations spatiales émergentes. Troisièmement, il devra activement promouvoir le droit égal des pays en développement et des nations spatiales émergentes à explorer et à utiliser l'espace, notamment en prévoyant des mécanismes d'assistance appropriés. Quatrièmement, il devra compléter, et non pas contredire ou affaiblir, le cadre international existant applicable aux activités spatiales. Cinquièmement, il ne doit pas reproduire ou remplacer d'autres initiatives visant à renforcer la sûreté, la sécurité et la viabilité à long terme des activités spatiales, notamment celles ayant un caractère juridiquement contraignant.

En ce qui concerne les modalités, pour négocier un tel instrument dans le cadre des Nations Unies, il existe plusieurs options à même de permettre une large participation et l'utilisation des compétences pertinentes au sein du système des Nations Unies. Il s'agit notamment de la Conférence du désarmement, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), de la Première Commission et de la Quatrième Commission. S'il est vrai qu'il existe de solides arguments en faveur du recours à ces enceintes pour la conduite des négociations sur un instrument volontaire relatif à un code de conduite pour les activités spatiales, nous faisons valoir que l'Assemblée générale réunie en séance plénière pourrait également être un cadre approprié pour faire avancer cette question. L'avantage d'une séance plénière de l'Assemblée générale est qu'un mandat négocié au sein de cette enceinte ne préjugerait pas de la portée éventuelle d'un tel instrument, qui ne fait peut-être pas l'objet d'un consensus à l'heure actuelle et qui pourrait faire l'objet de futures négociations.

Telles sont les observations que ma délégation voulait présenter à l'occasion de cette séance commune, et nous espérons qu'elles enrichiront la réflexion des délégations pour faire avancer cette question.

Enfin, même si l'Afrique du Sud est favorable à ces négociations et à la conclusion d'un instrument volontaire, elle estime que ces initiatives ne doivent pas se substituer ou porter atteinte aux efforts du COPUOS en faveur de la viabilité à long terme de l'espace et de la Conférence du désarmement visant à l'adoption de mesures juridiquement contraignantes pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

**Le Coprésident (M. Bowler)** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur pour la présente séance.

Avant de clore nos travaux cet après-midi, je voudrais remercier toutes les délégations de leurs interventions édifiantes, de leur excellente gestion du temps et de la coopération et de l'appui qu'ils m'ont apportés, ainsi qu'à l'Ambassadeur Van Oosterom, dans le cadre de notre présidence conjointe de cette séance historique.

*La séance est levée à 17 h 5.*